



ORAGE, BROUILLARD ET INTEMPÉRIES

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, la direction du club peut interrompre le jeu et interdire l'accès au parcours.

Les joueurs surpris par un orage sur le parcours sont invités à cesser le jeu immédiatement et à rallier la zone d'évacuation équipée d'un paratonnerre (le club house) ou de quitter l'enceinte du golf. A l'intérieur du club house ou de tout autre bâtiment, les règles en vigueur doivent être respectées.

Le GCV décline toute responsabilité au cas où des joueurs s'aventureraient sur le parcours fermé. De plus, les joueurs ne respectant pas les interdictions seront annoncés à la commission de discipline.

ORAGE ET SIGNAUX

Interruption de jeu immédiate

Un signal sonore prolongé

Interruption de jeu

3 signaux consécutifs, de façon répétée

Reprise de jeu

2 signaux courts, de façon répétée.

Vuissens, le 5 juin 2020

Eric Fleury

Directeur